



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique a l'egard des jeunes

Question écrite n° 47911

### Texte de la question

M. Andre Rossinot attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la possibilite de creation d'un office franco-roumain de la jeunesse. Depuis plusieurs annees, des actions concernant aussi bien la distribution de medicaments que le financement d'equipements de premiere necessite sont initiees par des associations et des organismes publics, regroupes au sein de l'association de coordination « Amitie et Partage ». Des echanges culturels, impliquant les jeunes des deux pays, ont egalement ete mis en place par « Amitie et Partage » qui a su etabli un lien de cooperation fructueux avec la Roumanie. L'importance des liens historiques existants entre la France et la Roumanie qui, par ses origines latines, sa culture, fait partie de l'espace francophone, rend tout a fait legitime cette volonte de renforcer la coherence des differents echanges entre les deux pays. Aussi lui demande-t-il dans quelles mesures le Gouvernement francais pourrait acceder au souhait de ces differentes associations de federer et de promouvoir ces echanges, par la creation d'un office franco-roumain de la jeunesse.

### Texte de la réponse

La Roumanie est depuis 1990 l'un de nos principaux partenaires a l'Est en matiere d'echanges culturels, de soutien a la diffusion du francais et de cooperation scientifique et technique. C'est sans doute la raison pour laquelle un certain nombre d'associations ont evoque la creation d'un office franco-roumain pour la jeunesse. En outre, lors de la recente commission mixte franco-roumaine qui s'est tenue a Paris les 15 et 16 octobre, la partie roumaine a evoque son interet pour la mise en place d'un tel office. La partie francaise a alors pris note de cette proposition et a declare partager l'objectif visant a developper les echanges entre les jeunes des deux pays. S'interrogeant sur l'opportunit  de creer une nouvelle structure, elle a indique son intention d'etudier les modalites les plus appropriees pour realiser de tels echanges (art. 6 du programme de cooperation franco-roumain dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la science et de la technique pour les annees 1996, 1997, 1998 et 1999, signe a Paris le 16 octobre 1996). Il va de soi que la visibilite acquise par les offices franco-allemand et franco-quebecois pour la jeunesse incite nombre de nos partenaires a proposer la creation d'instances comparables. Notre ligne constante a ete de s'interroger sur le caractere realiste de ces propositions, quelle que fut par ailleurs l'etrottesse des liens nous unissant au pays demandeur. Le format de telles structures rend en effet extremement difficile leur reproduction au-dela des deux modeles existants alors que l'experience montre que des echanges de jeunes peuvent aussi se developper selon d'autres modalites egalement efficaces.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rossinot André](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47911

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 février 1997, page 440

**Réponse publiée le** : 24 février 1997, page 937